SOLDE DE TOUT COMPTE

Je soussigné Madame Maria Filomena DE OLIVEIRA SERRAS

demeurant 8 rue Paul Gauguin 38400 ST-MARTIN-D'HERES

employée de Monsieur Yves ODION

demeurant chemin des Evêquaux 38330 BIVIERS

reconnais avoir reçu pour solde de tout compte la somme de 584 (cinq cent quatre-vingt-quatre) euros.

Cette somme m’a été versée, pour solde de tout compte, en paiement de :

* salaire du mois de juillet : 6 heures, soit 84 euros ;
* indemnité compensatrice de rupture du contrat : 500 euros.

Je reconnais que, du fait de ce versement, tout compte entre Monsieur Yves ODION et moi-même se trouve définitivement apuré et réglé.

Je suis informée qu’en application de l’article L.1234-20 du code du travail, je peux dénoncer le présent reçu et que cette dénonciation doit intervenir dans un délai de six mois à compter de ce jour. Passé ce délai, je ne serai plus en droit de le contester.

Ce reçu de solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m’a été remis.

Fait à St-Martin-d-Hères, le